



Demande de permis en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Renseignements sur le demandeur

Nom du demandeur

Adresse du demandeur

Adresse

Ville

Province

Code postal

Téléphone

Courriel

Renseignements sur le propriétaire (s'il diffère du demandeur)

Nom du propriétaire

Adresse du propriétaire

Adresse

Ville

Province

Code postal

Téléphone

Courriel

Renseignements sur le projet

Adresse municipale

Portée des travaux

Nouvelle construction dans un district de conservation du patrimoine

Ajout à un bâtiment désigné

Démolition d'un bâtiment désigné

Description du projet

Plans préparés par

Nom/entreprise

Adresse

Courriel

Téléphone

Études, documents et
dessins requis

Plan d'implantation/plan d'aménagement paysager

Énoncé d'impact sur le patrimoine culturel

Dessins en élévation

Perspectives/rendus

Nota : Veuillez fournir une copie papier de tous les dessins et une copie numérique sous format JPG.

Signature

Propriétaire/agent autorisé

Date

Notes:

1. Une demande distincte est requise pour l'obtention du permis de construire.
2. Une demande en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire pourrait être requise dans le cadre de ce projet.
3. Selon la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, toutes les demandes dûment remplies sont traitées dans les 90 jours suivant leur réception. Une demande dûment remplie comprend tous les documents et dessins requis, ainsi que toutes les études également requises.